Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAYOTTE
PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVERSITE
2005 – 2010
- Juillet 2005 -
COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

SOMMAIRE

Penser globalement…
La Convention sur la diversité biologique et la stratégie nationale pour la biodiversité

…Agir localement
Le plan d'action pour Mayotte

1. La connaissance de la biodiversité

2. La protection et la gestion de la biodiversité

3. La surveillance et la police

4. L'éducation à l'environnement et le développement local

5. L'intégration dans les politiques publiques sectorielles et dans les documents de planification

- Table des sigles -

Préambule

Le patrimoine naturel de Mayotte, tant terrestre que marin, demeure exceptionnel.

L'archipel mahorais connaît pourtant, à l'instar des autres territoires de la France d'Outre-Mer,
une inadéquation entre la richesse biologique présente sur son territoire
et les moyens disponibles pour connaître, préserver et valoriser durablement cette ressource unique.

Dans ce cadre, les Ministères de l'Outre-Mer et de l'Ecologie et du Développement Durable
ont élaboré conjointement la stratégie nationale pour la biodiversité, validée par le Gouvernement français en 2004.

Le plan d'action local, déclinant de manière opérationnelle cette stratégie nationale,
a pour objet de planifier de façon pragmatique les objectifs en terme de connaissance, de préservation et de mise en valeur de cette biodiversité.
La nature, et les paysages qu'elle génère, constituent en effet des atouts majeurs pour un développement durable et harmonieux du territoire, soumis
par ailleurs à des très fortes pressions. Aussi la prise en compte par la population, de cette richesse inestimable constitue une priorité.

La rédaction du présent document a été assurée par le Service Environnement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.
Ce service a également eu la charge d'animer une indispensable réflexion préalable.
Elargie à tous les acteurs de l'environnement et du développement de Mayotte qui se sont rencontrés en décembre 2004 et en avril 2005,
Les échanges ont également été étendus aux autres territoires ultra marins et aux correspondants des ministères
dont les observations respectives ont permis d'obtenir ce document synthétique et fonctionnel
finalement adopté lors de la Commission Consultative de l'Environnement et de la Protection du Patrimoine de Mayotte du 7 juillet 2005.

N'abordant volontairement pas le volet financier, il est néanmoins un outil précieux
dans l'élaboration des actions programmées annuellement, dans des documents de planification
et dans les négociations du futur Contrat de Plan entre l'Etat et la Collectivité Départementale de Mayotte.

Le Préfet de Mayotte

Jean-Paul KIHL

Passe sur le récif-barrière

Penser globalement…

La Convention sur la diversité biologique et la stratégie nationale pour la biodiversité

Padzas et Mont Choungui

1. La diversité biologique mondiale

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui **désigne toutes les formes de la vie sur terre** et les caractéristiques naturelles qu'elle présente : diversité des gènes, des espèces animales et végétales et des écosystèmes. Dans chaque type de milieu, naturel ou modifié, les êtres vivants, y compris les êtres humains, forment un tout et interagissent les uns avec les autres, mais aussi avec l'air, l'eau et la terre qui les entourent.
La biodiversité s'est façonnée pendant **4 milliards d'années**, au gré de processus naturels affectant en premier lieu la partie superficielle des roches de notre planète, siège de phénomènes d'érosion mécanique et chimique et d'interactions géo-microbiologiques intenses. Ces processus naturels d'origine organique et minérale sont de plus en plus sous l'influence des êtres humains et constituent une toile de vie dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants. La biodiversité joue un rôle fondamental dans les grands équilibres planétaires comme dans le fonctionnement des systèmes naturels qui fournissent de multiples biens et services à l'humanité.
Cette diversité couvre une grande variété de plantes, d'animaux et de microorganismes. Si **cette variété du vivant est encore aujourd'hui très mal connue**, les menaces qui pèsent sur elle sont en revanche désormais manifestes.

L'appauvrissement de la diversité biologique mondiale s'accélère au point d'être considéré aujourd'hui comme **une menace globale d'égale importance à celle des changements climatiques**. Le fonctionnement des écosystèmes est menacé par leur destruction, leur transformation, leur dégradation, leur fragmentation, et par la modification des espaces qui les hébergent. Les experts estiment que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle. Le commerce international des espèces sauvages accentue les risques de surexploitation des ressources et de perte de biodiversité. L'intensification en mer de l'exploitation des ressources vivantes et des usages agressifs pour les écosystèmes, notamment les rejets de polluants d'origine terrestre, fait également planer une menace sur la diversité biologique.

L'homme doit **préserver la diversité du vivant** pour des raisons d'ordre éthique, culturel, biologique, écologique, mais aussi économique. **La diversité biologique tient une place très importante dans le domaine de la santé.** En effet, 75 % de la population mondiale n'a recours qu'aux pharmacopées traditionnelles dont les produits sont issus, pour tout ou partie, d'espèces vivantes. Mayotte en constitue un exemple typique. Les laboratoires pharmaceutiques ont extrait les principes actifs de 10 des 25 médicaments les plus vendus dans le monde. Pour une très large part, les bienfaits du patrimoine génétique mondial restent encore à découvrir.

2. La convention internationale sur la diversité biologique

L'enjeu a été reconnu au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, avec l'adoption de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, puis confirmé par la communauté internationale à **Johannesburg** en septembre 2002, où la France était représentée par une importante délégation présidée par le Président de la République. Les Etats signataires, de **cet accord juridiquement contraignant,** y compris la France, s'engagent à maintenir l'équilibre écologique planétaire tout en allant vers le développement économique.

La convention fixe trois objectifs principaux :

- la **conservation** de la diversité biologique
- l'**utilisation durable** de ses éléments constitutifs
- le **partage juste et équitable des avantages** découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques à des fins commerciales ou autres.

A ce jour, **187 pays ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique**.

Cette convention, qui marque un tournant dans le droit international, reconnaît pour la première fois que la conservation de la diversité biologique est une « **préoccupation commune à l'humanité** » et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement.

Pour sa part, l**'Europe** a affiché, à travers la **stratégie européenne pour la biodiversité**, son ambition d'inverser la tendance de perte de biodiversité d'ici à 2010, et de contribuer ainsi pleinement à la concrétisation des grands objectifs de la CDB.

3. La stratégie nationale pour la biodiversité

La France possède, en métropole et dans ses territoires d'**outre-mer**, un patrimoine naturel exceptionnel par sa diversité biologique et paysagère, reconnu dans le monde entier. Elle porte donc une responsabilité particulière en la matière. La variété des espèces sauvages, des ressources génétiques (espèces cultivées, races d'élevages…), et des écosystèmes terrestres et marins est mondialement reconnue. **Sur les 238 principales éco-régions identifiées par le WWF international, 17 sont françaises, dont 14 outre-mer**.

Pour contribuer à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, et conformément aux orientations arrêtées dans **la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD)** en juin 2004, le gouvernement français a également adopté une **stratégie nationale pour la diversité biologique** en 2004.
Bâtie en large concertation avec tous les départements ministériels (agriculture, urbanisme, tourisme, aménagement du territoire, recherche…) et tous les partenaires nationaux concernés, **notamment les élus,** la stratégie nationale pour la biodiversité doit fournir un cadre de cohérence pour l'ensemble des politiques sectorielles agissant sur ou avec les espaces et les espèces. Elle intègre particulièrement la **spécificité de l'outre-mer**, où se concentre une part essentielle des enjeux de biodiversité en France.

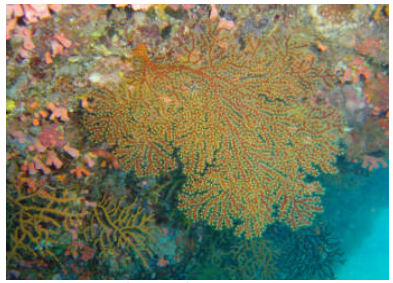
Un écosystème corallien,
luxuriant mais fragile

…Agir localement

Le plan d'action pour Mayotte

Caméléon de Mayotte, espèce endémique

Le plan d'action élaboré, tenant compte des recommandations et des objectifs du Plan Local IFRECOR, a vocation à apporter des solutions concrètes aux grandes finalités de la stratégie nationale telles que résumées dans le tableau ci-dessous. Il s'organise en 5 grands thèmes présentés dans les pages suivantes sous forme de tableaux (connaissance, protection et gestion, surveillance et police, sensibilisation, intégration dans les politiques sectorielles).

La dernière colonne de ces tableaux tente de rapprocher ou corréler ces actions locales avec les principales finalités de la stratégie nationale auxquelles elles se rapportent (en gras : **les finalités** ; en italique : *les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité*).

Finalités de la stratégie nationale biodiversité	**N°**
Développer la connaissance scientifique et l'observation	**1**
Maintenir la diversité génétique	**2**
Maintenir la diversité spécifique	**3**
Maintenir la diversité des habitats	**4**
Améliorer la trame écologique	**5**
Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes	**6**
Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs	**7**
Améliorer la prise en compte par les politiques publiques	**8**
Reconnaître sa valeur au vivant	**9**

Le patrimoine naturel mahorais (cartes 1 et 2)

En préambule, il convient d'insister sur les enjeux considérables et, par nature, transversaux, représentés par les questions environnementales à Mayotte. La gestion de la ressource en eau, l'assainissement, la maîtrise de la filière des déchets et la consommation énergétique sont des sujets préoccupants et prioritaires. Dans ce contexte, la préservation d'un **environnement riche et original, mais fortement contraint**, ainsi que la valorisation adaptée des ressources naturelles constituent, entre autres enjeux, un véritable défi que **le plan d'aménagement et de développement durable (PADD)**, en cours d'élaboration, a justement vocation à relever. Les rapides évolutions démographiques et socio-économiques soumettent en effet le patrimoine naturel et paysager, tant terrestre que marin, à **des pressions très fortes** qui demeurent à ce jour insuffisamment encadrées.

Mayotte s'inscrit au niveau biogéographique dans le contexte de l'archipel des Comores, au cœur du Canal du Mozambique et proche de Madagascar, et dispose d'une très grande valeur écologique, irremplaçable à bien des égards. Toutes proportions gardées, elle fait partie des territoires insulaires à fort taux d'endémisme à l'échelon mondial, encore relativement bien préservés.
Pourtant l'inventaire de ses richesses naturelles, terrestres et marines, reste bien incomplet. Les premières recherches scientifiques méthodiques ayant débutées au cours du 19ème siècle sur Mayotte, certains groupes, tant animaux que végétaux, apparaissent assez bien connus. D'autres demeurent actuellement totalement ignorés, du fait notamment d'identifications souvent complexes, réservées à quelques trop rares experts ne résidant pas à Mayotte ou encore d'une absence d'intérêt direct pour l'homme.

Les paysages terrestres sont issus pour partie des phénomènes naturels d'érosion mécanique et d'altération chimique accompagnés par les interactions microbiologiques sur les 70 premiers mètres de notre sous-sol. Cet espace – le régolite – dont le comportement conditionne l'exploitation des ressources en eau et des matériaux, sert de support au paysage modifié par les activités humaines depuis plusieurs centaines d'années. Les formations végétales dominantes sont constituées d'essences et d'espèces introduites. Elles présentent globalement des structures simplifiées et une faible diversité botanique. La végétation naturelle relictuelle, en particulier les forêts humide et mésophile, ne s'exprime réellement que sur 5% à 10% du territoire terrestre. Les zones humides, les formations littorales et les autres types de formations (milieux ouverts) apparaissent très limités spatialement, mais demeurent également peu étudiés à ce jour. Les rivières, également méconnues, devraient bénéficier d'un important programme dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), à partir de 2005.

La flore indigène de Mayotte apparaît comme l'une des îles océaniques tropicales les plus riches du monde en nombre d'espèces indigènes, au regard de sa superficie. Le taux d'endémisme, entre 5 et 10% (15% à l'échelle des Comores) semble plutôt faible, mais s'explique en particulier du fait des affinités malgaches marquées pour ce qui concerne certains milieux naturels, dont les forêts humides qui abritent justement la plus grande diversité végétale.

La faune terrestre de Mayotte possède plusieurs populations endémiques ou menacées d'animaux sauvages. Par exemple, Mayotte est recensée parmi les 218 zones d'endémisme pour les oiseaux au niveau mondial. Forêts naturelles ou secondaires mixtes, zones humides et mangroves, falaises côtières et îlots sont autant d'habitats différents et complémentaires qu'il convient de préserver pour maintenir cette valeur patrimoniale. D'importantes populations d'animaux, notamment Lemuridae (lémuriens) et Pteropodidae (roussettes), protégés par les conventions internationales, sont également

bien représentées et méritent une attention toute particulière. Les groupes de reptiles et les mollusques terrestres montrent une diversité et un endémisme remarquable. La plupart des groupes invertébrés, terrestres ou aquatiques, restent à étudier.

Les habitats littoraux sont des milieux très particuliers souvent liés à des conditions stationnelles difficiles : vent, salinité, fort ensoleillement. Ces habitats se trouvent donc inféodés au littoral et, du fait de la configuration générale de l'île, ne constituent souvent qu'une frange limitée, aux dimensions variables. Ils sont donc particulièrement vulnérables. Le littoral de Mayotte présente une diversité très intéressante avec les mangroves de fonds de baie, les falaises abruptes, les côtes rocheuses et les plages de sables de toutes tailles et couleurs. Les marées, avec une amplitude d'environ 4 mètres, contribuent à cette diversité et permettent le développement de milieux originaux (vasières notamment).
Des espèces particulièrement intéressantes trouvent refuge sur le littoral : lieu de reproduction essentiel pour le paille-en-queue ou le faucon pèlerin sur les **falaises**, sites de pontes (haut de plage) et d'alimentation (herbiers de phanérogames proches des côtes) pour les tortues marines. En fonction des conditions écologiques singulières, des formations végétales particulières se développent.
Interface entre la terre et la mer, les **mangroves** constituent également un type d'habitat précieux et menacé. Leur rôle, étayé par de nombreuses études, n'est plus à démontrer aujourd'hui : forte production primaire, protection contre la houle cyclonique, protection du trait de côte, rôle épurateur, lutte contre l'envasement du lagon. Maillon essentiel des chaînes trophiques marines, elle entretient, en son sein, des lieux de reproduction, de nourricerie et de refuge pour de nombreux organismes marins, dont certains représentent une valeur économique non négligeable et semblent trop souvent surexploités.
L'**arrière mangrove** est un type d'habitat que l'on ne retrouve à Mayotte qu'en de rares endroits. Quelques belles formations peuvent cependant encore être observées et méritent une protection.
La **forêt sèche** naturelle, type d'habitat mondialement menacé, se développe aux faibles altitudes et à proximité de la mer. On trouve encore des reliquats de cette formation originale et menacée mondialement dans le Sud et le Nord de Grande Terre ainsi que sur quelques îlots.
Comme l'illustre le document cartographique portant sur l'occupation comparée des sols entre 1987 et 2002 (**carte 2**), plusieurs évolutions préoccupantes sont à l'œuvre (perte notable de la surface forestière, tous types de peuplements confondus, fragmentation d'espaces naturels, disparition de certains secteurs de mangroves, multiplication par 17 des surfaces urbaines…). La définition d'une stratégie réaliste de protection de la biodiversité passe donc par une connaissance renforcée et territorialisée du patrimoine naturel.

Les écosystèmes coralliens mondiaux, bien que couvrant seulement 0,25 % des océans, ont une richesse spécifique élevée (25 % des espèces marines y sont présentes). **Le système récifo-lagonaire de Mayotte** ne fait pas exception à cette règle. Ce complexe naturel, remarquable à l'échelle mondiale, comprend, depuis la plage, vers la haute mer :

Un **lagon (1 100 km²)**, dont la profondeur moyenne varie entre 35 et 40 m, pour atteindre localement 80 m. Il est caractérisé par des fonds sédimentaires sablo-vaseux, plats ou accidentés de « récifs de lagon » (pâtés et pinacles coralliens ou autres constructions coralliennes plus massives, profondes ou subaffleurantes, d'une superficie totale de 7 km²). Le banc de l'Iris (environ 500 km²) jouxte le lagon au nord-ouest.

Des **récifs frangeants (76 km²)** qui entourent l'ensemble de l'île et les îlots. Ces récifs frangeants représentent 160 km de linéaire. De 50 à 800 m de large, ils sont généralement recouverts d'accumulations détritiques et en partie envasés, selon l'importance des apports terrigènes arrivant des bassins versants. Le tombant du frangeant présente une vitalité variable pouvant dépasser 50 % de couverture corallienne vivante.

Un **récif barrière (211 km²)** large de 800 m à 1,5 km, qui ceinture le lagon et se révèle d'une continuité remarquable sur certains secteurs (Nord-Est et Sud). Il est entrecoupé de passes nombreuses et étroites (12 passes) et présente des zones submergées à des profondeurs variables (Nord et Ouest), attribuées pour l'essentiel à des mouvements de bascule accompagnant la subsidence.

Une **double barrière interne (5 km²)** discontinue au Sud-Ouest, à la structure géomorphologique exceptionnelle au niveau mondial, qui s'étend sur 18 km. Sa formation serait due à une subsidence en deux phases.

La **flore marine** (plus de 270 macro-algues, une douzaine de phanérogames formant d'importants herbiers, un phytoplancton encore à découvrir) est remarquable et mérite d'être mieux connue, cartographiée et évaluée.

La **faune marine**, d'une diversité extrême, illustre bien l'hétérogénéité des connaissances. Les quelques groupes « phares » (coraux durs, tortues et mammifères marins) bénéficient d'observatoires, alors que d'autres sont encore totalement méconnus.

Tortue verte et rémora
en repos sur le tombant du récif barrière

Calanthe sylvatica, une superbe orchidée
caractéristique des forêts naturelles humides d'altitude

Carte 1

Occupation du sol en 2002

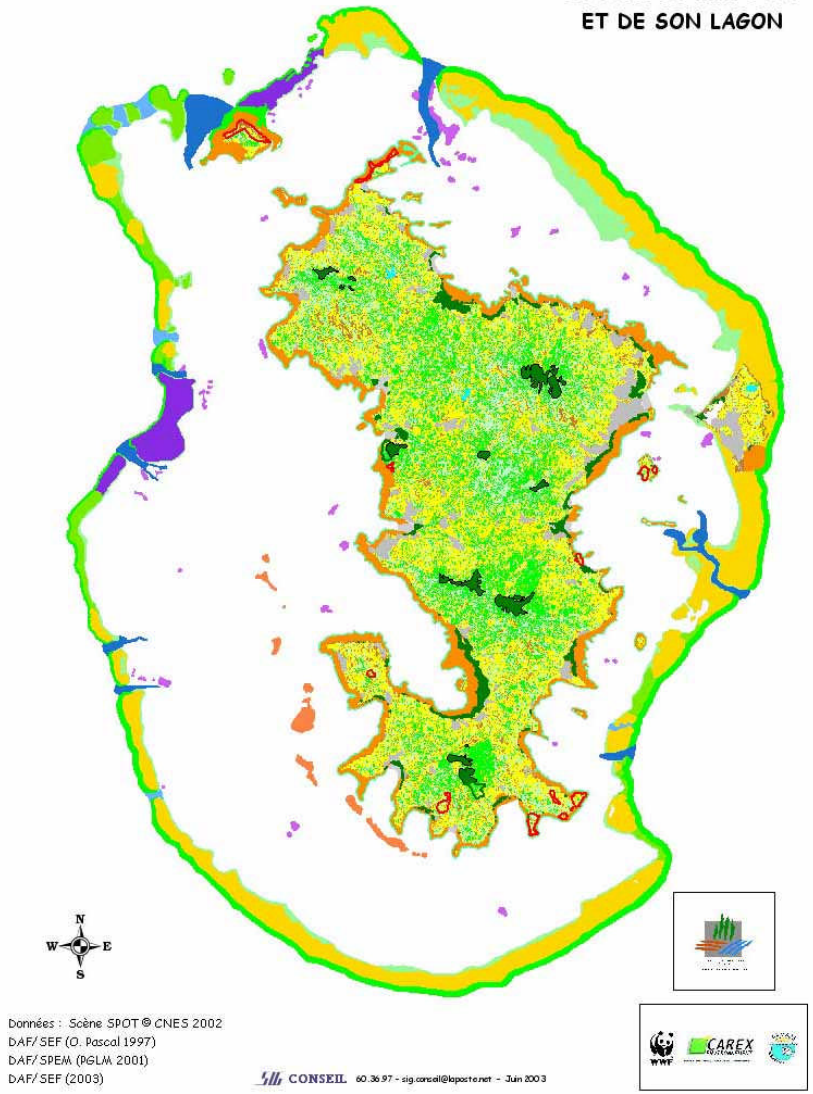

Géomorphologie des barrières récifales (PGLM, mai 2002)

Classe	Surface (ha)
Barrière interne	522
Fonds de baie envasée	576
Partie submergée en continue	1749
Partie submergée en discontinue	1372
Passe peu profonde	391
Passe profonde	1711
Pente externe du récif barrière	4684
Pente externe du récif frangeant	1761
Pente interne	3675
Platier du récif barrière	10520
Platier du récif frangeant	5856
Récif interne	703

Occupation du sol (2003)

Zone urbaine	2592 ha
Terrain nu : padza, carrière...	2369 ha
Cultures et formations naturelles non forestières	16258 ha
Forêt dégradée et forêt sèche	9325 ha
Forêt	8578 ha
Mangrove	499 ha *

* Donnée à pondérer car biais statistique ou méthodologique

Formations Naturelles (O. Pascal, 1997)

Classe	Surface (Ha)
Forêt sèche	356
Forêt humide	685
Forêt mésophile	84
Mangrove	730

Carte 2

Evolution de l'occupation du sol

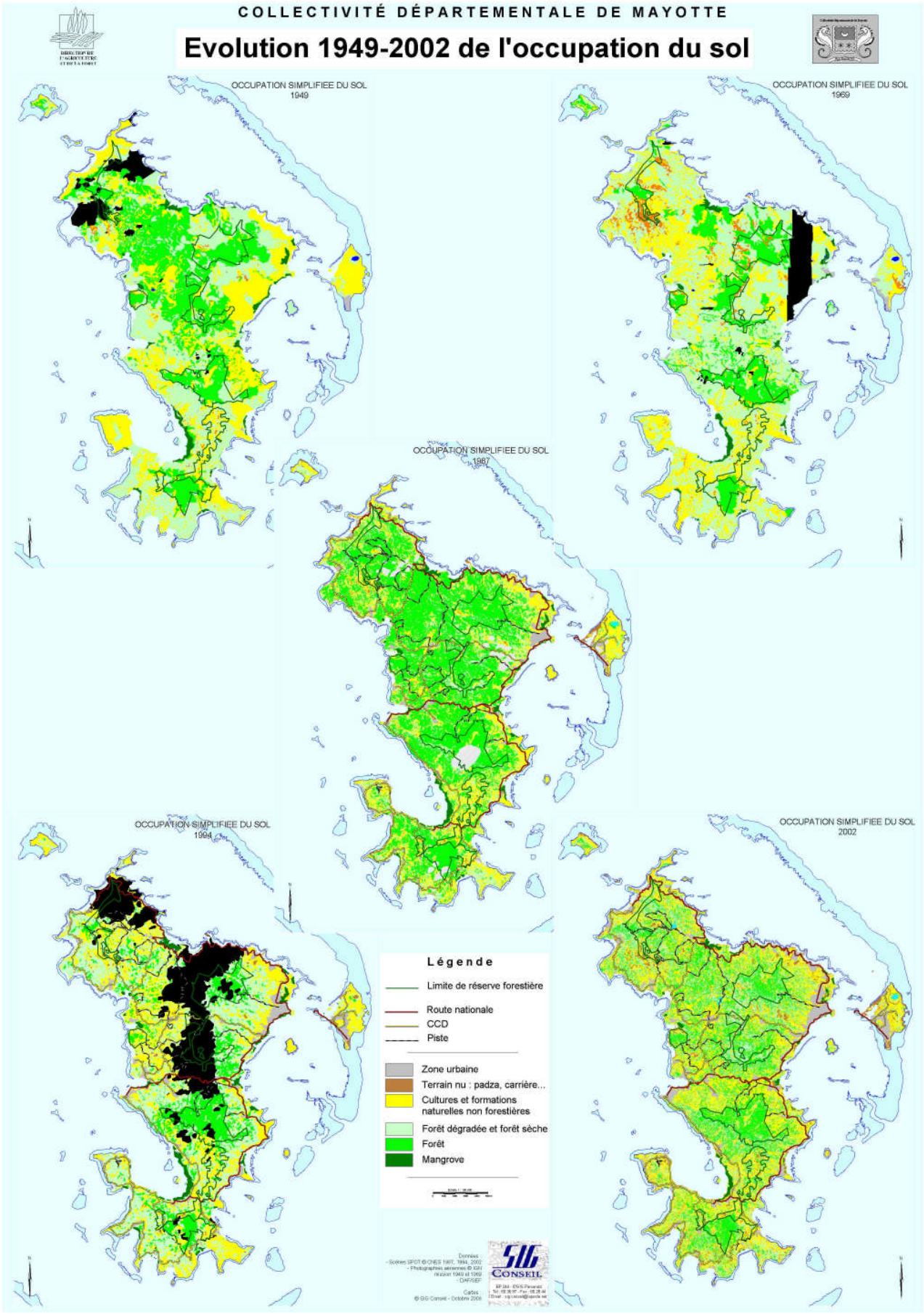

Thème 1 : *La connaissance de la biodiversité*

Microterangis harotiana, une élégante orchidée du sous-bois

Mayotte bénéficie d'un patrimoine naturel d'une grande richesse. Le territoire (375 km²), composé de Grande Terre, de Petite Terre et d'une trentaine d'îlots, abrite encore des **formations végétales naturelles sur plusieurs centaines d'hectares** (forêts humides, forêts sèches, frange littorale et mangroves) ainsi que des milieux secondaires dont la valeur patrimoniale reste à qualifier. D'importantes populations d'espèces végétales et animales, dont certaines endémiques, se développent sur le régolite produit par l'altération et l'érosion mécanique et chimique de la partie superficielle des roches volcaniques. Le **complexe récifo-lagonaire**, assurément moins modifié dans sa structure originelle que les espaces terrestres, n'en demeure pas moins soumis à de fortes pressions. Sur près de 1100 km², et sur le banc de l'Iris, s'y organise une mosaïque d'unités écologiques complémentaires (fonds meubles, herbiers de phanérogames, récifs coralliens, passes). **La biodiversité y est encore très élevée**.

Qualitativement, la connaissance scientifique apparaît correcte pour certains groupes (plantes supérieures, oiseaux, mammifères, mollusques terrestres, poissons, coraux durs) mais très insuffisante voire inexistante pour plusieurs autres (nombreux invertébrés terrestres et marins, plantes non vasculaires…). Par ailleurs, il n'existe actuellement aucun atlas de répartition d'espèces sauvages, permettant de mieux appréhender la biologie, la rareté relative et les tendances évolutives des diverses populations animales ou végétales. La connaissance des habitats naturels (typologie, répartition, évolution, fonctionnement), tant terrestres que marins, est également à développer.

De fait, les zonages actuellement en vigueur à Mayotte et portant sur le patrimoine naturel, terrestre, littoral et marin (« réserves » forestières, sites d'intervention du Conservatoire du littoral, arrêtés préfectoraux) ne traduisent que partiellement la « réalité » écologique du territoire.

Ils ne permettent pas de synthétiser l'information au titre de la biodiversité par secteurs homogènes, notamment dans une perspective de « porter à connaissance » auprès des décideurs et des acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Peu de secteurs identifiés comme remarquables, à l'exception notable de quelques sites bien étudiés (passe en « S », îlot Mbouzi), disposent actuellement d'informations dûment compilées et facilement disponibles (listes d'espèces, délimitation motivée, cartographie précise des habitats) permettant de revendiquer une valeur patrimoniale incontestable.

La connaissance, les enjeux et l'évaluation de la biodiversité qui s'exprime dans la nature « ordinaire » et/ou fortement modifiée, largement dominante sur l'espace terrestre, nécessitent également d'importantes investigations.

Enfin, la constitution d'un véritable conseil scientifique reste à formaliser (les compétences étant situées majoritairement hors du territoire de Mayotte).

Tableau 1 : *La connaissance de la biodiversité*

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités nationales
Inventaire zoné du patrimoine naturel, terrestre et marin	1	Mise en œuvre de la méthodologie nationale ZNIEFF	DAF Stagiaires Expertises Logiciel ZNIEFF	DAF Conseil scientifique (à instaurer)	A partir de 2005 puis permanent	Nombre de ZNIEFF	Nombre de ZNIEFF validées et transmises au MNHN/MEDD	1, 3, 4, 7 et 8
Identifier les habitats naturels terrestres et marins	2	Typologie et cartographie des peuplements dans les Réserves Forestières	DAF CDM	MNHN CBNM Autres acteurs et experts régionaux	(1995-) 2005-2010	Cartographie au 1/25000^{éme}	Rapport d'activité DAF	1, 3, 4, 5, 6
	3	Typologie et cartographie des habitats naturels terrestres et littoraux	DAF		2005-2006	Cartographie au 1/25000^{éme}	Rapport d'activité DAF	
	4	Bathymétrie des zones de la réserve naturelle du lagon	DAF CDM	DAF - BPN Prestataire	2004 - 2005	Cartographie du relief des zones de réserve	Rapport final	1,4
	5	Caractériser les fonds et la courantologie du lagon (BathyMay 2)	Services de l'Etat CDM Etablissements publics	DAF, DE, CDM, BRGM	2005 - 2006	Modélisation de la courantologie sur l'ensemble du lagon	Rapport final	1,4,5
	6	Inventaire et zonage des herbiers de phanérogames marines	DAF CDM	CEDTM, DAF, IFREMER	2005	Zonage des herbiers et liste des espèces inventoriées	Rapport final	1, 3, 4
	7	Cartographie et connaissance du récif barrière ouest (BarMay 2)	Experts scientifiques 35 k€	DAF, GIS LAGMAY	2005 - 2006	Atlas	Rapport final	1, 4
Cartographie du régolite	8	Levés de terrain et reconnaissance mécanique du régolite	CDM Services de l'Etat Etablissements publics et de recherche	CIRAD, BRGM, DE, DAF, DASS, CDM	2007-2010	Cartographie 1/25000 et 1/10000	SIG 3D	1

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités nationales
Améliorer la connaissance de la biodiversité terrestre et dulçaquicole	9	Poursuite de l'inventaire de la flore vasculaire Maintenance de l'herbier de référence	DAF CDM	MNHN CBNM Autres acteurs et experts régionaux	(1995-) 2005-permanent	Listes des végétaux vasculaires	Atlas Flore Guide d'identification	1, 3, 7
	10	Caractériser les poissons et invertébrés des eaux douces	Experts à définir	DAF SDAGE	2005 – 2006	Liste des espèces	Rapport final	1
	11	Expertiser les groupes taxonomiques méconnus (Invertébrés, Bryophytes Champignons, Lichens Algues…)	DAF CDM	Tamas POCS MNHN MHN Autres experts	2005 – 2010	Listes thématiques	Rapports scientifiques	1, 3
	12	Compléments d'étude et valorisation sur l'ornithologie	Experts Associations locales	DAF	2005 – 2006	Centralisation des données ornithologiques Distribution des espèces	Base de données Atlas Ouvrages divers	1, 3, 7
	13	Etude sur la diversité génétique des plantes cultivées et médicinales	Experts	CDM CIRAD	2 ans	Nombre de variétés identifiées et cartographiées	Rapport d'expert	3
Accroître les connaissances de la biodiversité corallienne	14	Animation de l'ORC pour le suivi de l'état de santé des récifs coralliens Mayotte et Geyser	Stations de suivis déjà en place Experts scientifiques	DAF ARVAM GIS LAGMAY	Permanent depuis 1998	Liste d'espèces	Rapport d'activité	1, 3, 6
	15	Vitalité de l'ensemble du récif frangeant et diversité spécifique	Experts scientifiques	BE ESPACES DAF GIS LAGMAY	2004 - 2005	Cartographie Comparaison avec études précédentes	Rapport d'expert	1, 3
	16	Etudier le recrutement corallien	Thèse en cours	Université GIS LAGMAY	2005	Données scientifiques	Thèse	1, 4, 5
	17	Inventorier les coraux mous	A définir	DAF GIS LAGMAY	A définir	Liste d'espèces	Rapport	1, 3

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités nationales
Poissons	18	Inventorier et évaluer la biomasse dans les zones de réserve	Experts Scientifiques	DAF, DAET, ESPACES GIS LAGMAY	2005 - 2006	Liste d'espèces par zone	Rapport d'expert	1, 3, 6
	19	Mécanismes de recrutement des larves de poissons	Experts	DAF, DAET,	A définir	A définir	Rapport final	1, 5, 6
Mammifères marins	20	Animer l'OMM pour le recensement et le suivi des espèces	Embarcations (DAF, ONCFS, OWW) Experts scientifiques	ONCFS DAF, DAET, associations	Permanent depuis 1998	Listes d'espèces Caractérisation génétique des populations	Rapport d'activité annuel	1, 2, 3, 7
Tortues marines	21	Animer l'Observatoire des Tortues de Mer (OTM) pour le suivi des populations et des habitats	Stagiaire Brigade tortue	DAF, DAET, associations	Permanent depuis 1997	Nb de pontes Nb de plages fréquentées	Rapport d'activité	1, 2, 3, 7
Groupes taxonomiques méconnus	22	Poursuivre l'inventaire des Chondrichtyens , Crustacés, Mollusques, Echinodermes…	Experts à identifier	DAF CDM	2005 - 2010	Liste d'espèces Inventaires et estimation de la ressource	Rapports	1, 3, 9
Impacts des activités humaines sur la biodiversité	23	Evaluer l'impact des modes de cultures traditionnelles	Experts, professionnels	CIRAD Chambre d'Agriculture DAF, CDM	2007	A définir	Rapports	1, 6, 7
	24	Dresser l'état des lieux des rejets et l'impact des pollutions	Prestataires	DAF, CDM SDAGE DASS, DE, BRGM	2005 - 2007	Cartographie des rejets	Rapport	1, 6, 7
	25	Evaluer l'impact des activités touristiques	Prestataires, Professionnels	DAF, CDM, DJS, CTM	A définir	Capacité d'accueil Actions « positives »	Rapport	1, 7
	26	Evaluer l'impact de l'utilisation traditionnelle des coraux	Experts	DAET, DAF	A définir	A définir?	Rapport	1, 6, 7
Coopération régionale	27	Mettre en place des protocoles d'études et de traitements des informations naturalistes à l'échelle de l'Océan Indien	A définir (crédits coopération régionale CDM)	MNHN MHN DAF / ONCFS Acteurs régionaux	2005 - 2010	Nombre de thèmes traités Nombre de réunions d'échanges	Rapports annuels	1, 7

Carte 3

La vitalité des récifs frangeants : un indicateur pertinent de l'état de santé général du lagon

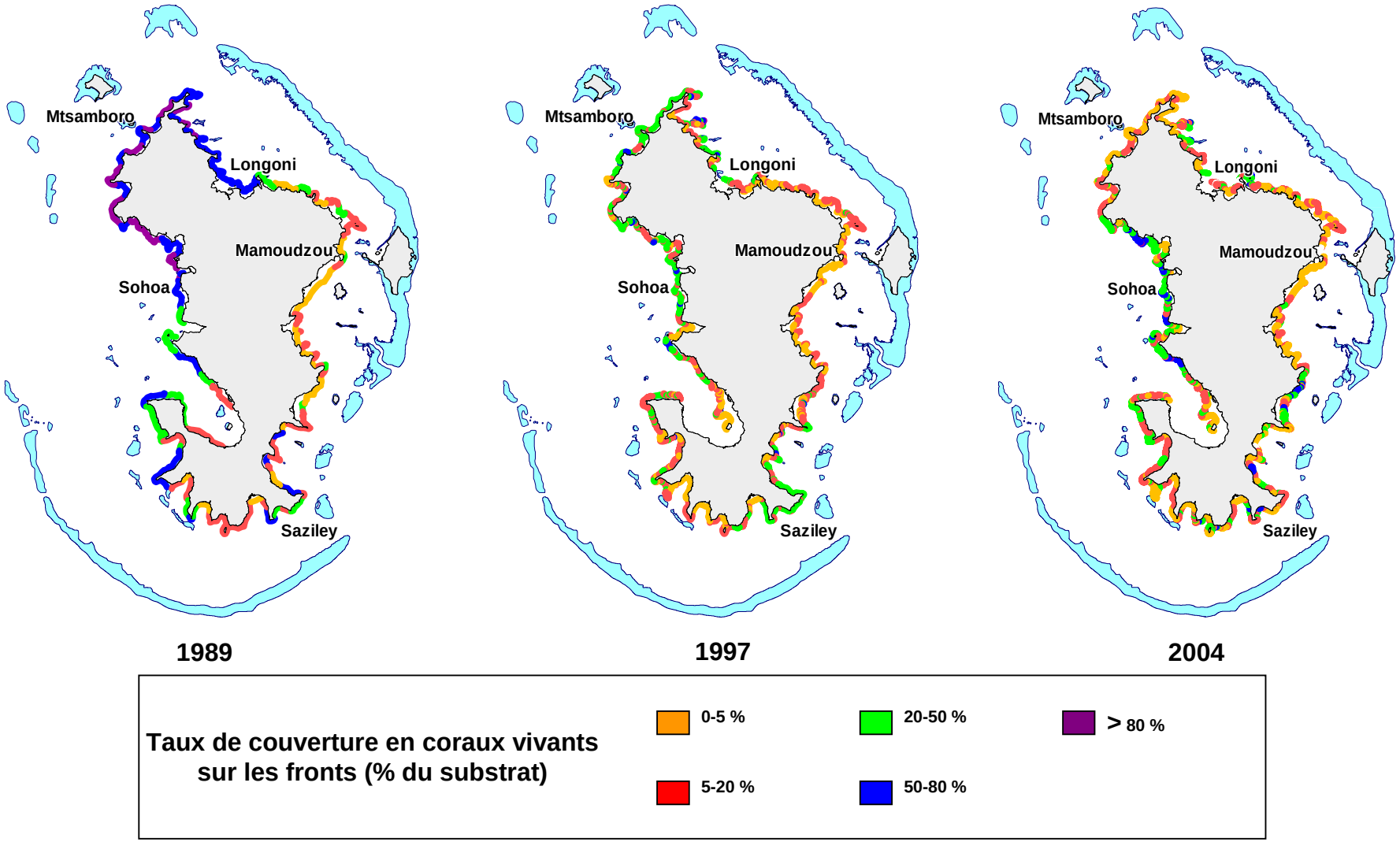

Thème 2 : *La protection et la gestion des espaces naturels remarquables*

Vasière des Badamiers
Terrain du CELRL

Les espaces naturels, actuellement protégés ou en projet, sont présentés sur la **carte 4**.

Trois **Aires Marines Protégées** (AMP) réglementées par des arrêtés préfectoraux (cantonnements de pêche) sont en vigueur actuellement, représentant une superficie totale de 36 km², soit environ 3% du lagon. Il s'agit d'espaces dûment balisés sur le terrain où les activités nautiques, de loisirs et de pêche sont limitées ou interdites. Plus généralement, le plan de gestion du lagon de Mayotte (PGLM, mai 2002), vaste étude synthétique menée sous la conduite de la DAF, avec un financement FFEM, constitue le principal état des lieux de référence, assez général, pour envisager une gestion durable et partagée des ressources marines.

Des massifs forestiers, labellisés « **réserves forestières** », couvrent une superficie significative du territoire terrestre, soit 5570 hectares (15% environ de l'île et intégrant la quasi-totalité des forêts naturelles humides). Créées principalement par des arrêtés du Gouvernement des Comores entre 1965 et 1975, elles ont été agrandies ou modifiées au cours des années 1990 par arrêtés préfectoraux. Depuis l'ordonnance du 12 octobre 1992 concernant le code forestier applicable à Mayotte, elles relèvent du régime forestier en tant que forêts publiques. La Collectivité Départementale de Mayotte (service forêt de la direction de l'agriculture et de la forêt) en assure une gestion conservatoire et patrimoniale affirmée. La protection du foncier, de l'état boisé et de la biodiversité sont des priorités. Pour garantir ces objectifs, des **plans de gestion**, validés par la Collectivité Départementale, propriétaire, vont être progressivement réalisés.

Le **Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres** (CELRL) intervient à Mayotte depuis 1995. La première acquisition remonte à 1996, avec l'achat de terrains sur le site de Saziley. Le Conseil des Rivages de l'Océan Indien, qui s'est réuni à Mayotte en avril 2003, a mis à jour sa stratégie d'intervention à long terme (**carte 5**). Plus d'une vingtaine de sites sont concernés, présentant une diversité remarquable de milieux naturels et de paysages : plages et sites de ponte pour les tortues marines, mangroves, vasières, falaises, pointes rocheuses et îlots, zones humides intérieures. Actuellement, le Conservatoire intervient sur 6 sites différents où 865,5 ha sont d'ores et déjà achetés ou transférés. 718,5 ha, au droit de ces mêmes espaces, concernent le domaine public maritime et devraient rejoindre le patrimoine foncier de l'établissement. Chaque espace acquis constituant une unité pertinente de gestion, devrait bénéficier, en urgence, **d'un plan de gestion pluriannuel.**

Deux projets de **réserves naturelles nationales** sont en cours d'instruction :

- **L'îlot Mbouzi**, (142,5 ha), dont le décret de création devrait être publié courant 2005, suite aux consultations locales très favorables réalisées en 2004.
- **La Réserve Naturelle du Lagon** (environ 11 000 ha répartis sur 6 entités complémentaires), qui a reçu un avis favorable de prise en considération, du MEDD et du CNPN en 2004. Le projet est donc en cours d'instruction au plan local.

Une politique **d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes** (APPB) sera développée sur les espaces les plus riches du point de vue de la biodiversité et discutée au sein de la Commission Consultative de l'Environnement et de la Protection du Patrimoine, récemment renouvelée.

Concernant les espèces, un **arrêté préfectoral du 7 août 2000** fixe la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) intégralement protégées. Cet aspect du droit, pourtant très restrictif, est actuellement méconnu et finalement peu appliqué, notamment dans le cadre des diverses opérations d'aménagement du territoire. La flore ne bénéficie d'aucun texte similaire mais un projet de liste des plantes protégées, parmi les plus rares et menacées, est en cours d'élaboration.

La petite population de **dugongs**, espèce très menacée à l'échelle mondiale et toujours braconnée à Mayotte, va bénéficier d'une action spécifique urgente, sous forme d'un plan de sauvegarde.

Il convient de retenir que Mayotte dispose, depuis peu, d'une diversité d'outils, aux statuts variés, propres à définir et mettre en œuvre une stratégie territoriale opérationnelle de protection et de gestion de sa biodiversité exceptionnelle. Cette dernière doit résolument être considérée comme un atout et une contribution essentielle à un développement durable et harmonieux de l'ensemble de l'île, participant pleinement à d'autres objectifs fondamentaux (lutte contre l'érosion, préservation de la ressource en eau, attractivité touristique, usages non marchands…). La surveillance des espaces naturels et protégés devrait être progressivement accrue, avec la mise en place d'une **brigade de la nature,** créée en 2004, spécialement dédiée à ces tâches.

Les enjeux et les menaces sont forts et clairement identifiés, tandis que la situation actuelle en terme de préservation de ce patrimoine unique reste donc à compléter. La **carte 5** présente un premier recensement, non exhaustif, des **espaces naturels remarquables** (incluant les zones déjà protégées) où l'objectif de protection devrait être l'une des priorités, avec mise en œuvre de **plans de gestion**, spécifiques et concertés.
La protection de ce réseau d'espaces (qui couvrent environ 20 000 ha, équitablement répartis entre les milieux terrestres et le lagon) sera d'autant plus efficace et pertinente qu'elle s'inscrira dans une politique plus globale de préservation de l'environnement mahorais. Elle ne pourra être appliquée sans une connaissance suffisante des dynamiques environnementales et sans un suivi environnemental des politiques mises en oeuvre. Elle passera également par le nécessaire développement d'un tissu associatif et citoyen, pérenne et actif, participant à la surveillance et à la gestion concrète de ces espaces.

Carte 4

Espaces protégés

Carte 5

Stratégie du CELRL

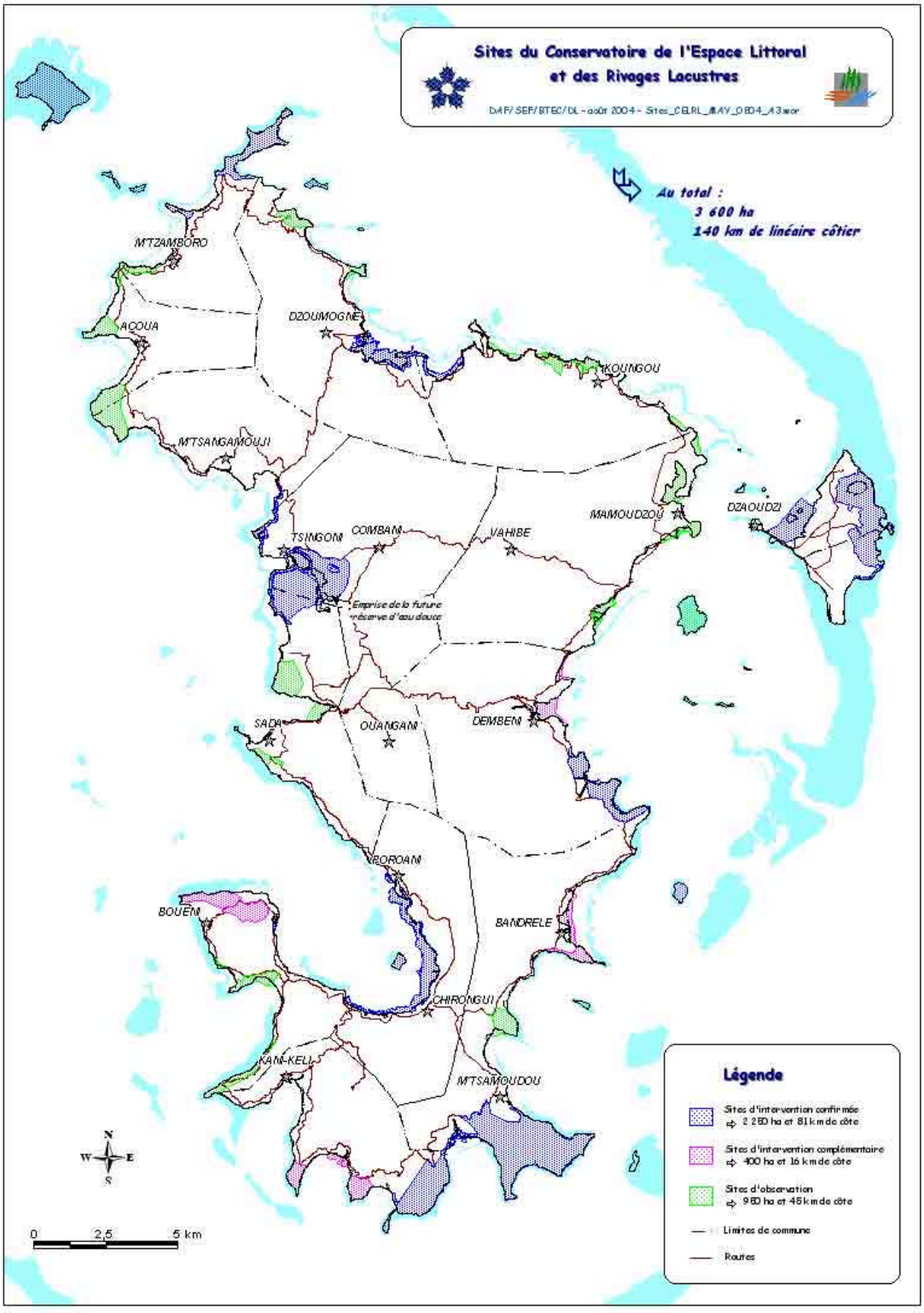

Carte 6

Atlas préliminaire des espaces naturels patrimoniaux

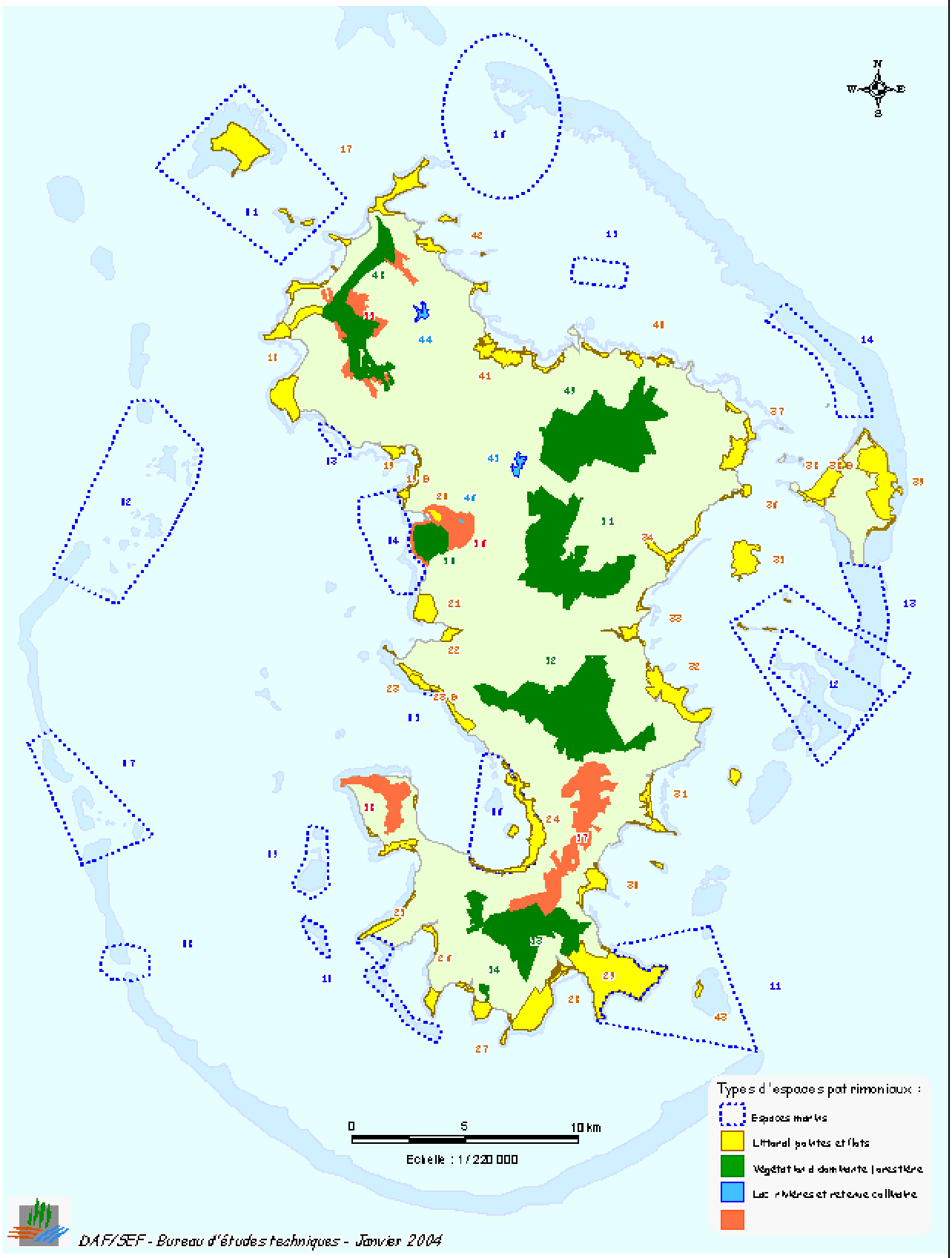

n°	espaces	superficie en ha	page
1	Mtsamboro	3000	16
2	Grande passe de l'Ouest	320	18
3	Tanaraki	100	20
4	Tsingoni	600	22
5	Tahïti plage	100	24
6	Baie de Bouéni	1200	26
7	Passe Bouéni	790	28
8	Passe aux bateaux	300	30
9	Double barrière	670	32
10	N'Gouja	130	34
11	Saziley	2150	36
12	Passe en S	3000	38
13	Herbiers de l'aéroport	400	40
14	Herbier Nord de Petite Terre	700	42
15	Prévoyante et Piétro	400	44
16	Récif de la surprise et Corne Nord du grand récif du NE	2500	46
17	Pointes et îlots du Nord	440	50
18	Pointes d'Acoua et de Mtsamboro	310	52
19	Baie de Soulou	75	54
20	Mangrove de Tsingoni	24	56
21	Mlima Chiconi	95	58
22	Mangrove de Chiconi	31	60
23	Littoral et îlot de Sada	116	62
24	Baie de Bouéni	245	64
25	Baie de M'zouazia	110	66
26	Mangrove de Kani Kéli	15	68
27	Baie de Passi Kéli / Mbouini	114	70
28	Mangrove de Dapani	9	72
29	Saziley Charifou	830	74
30	Mounyambani, pointe et îlot Bambo	93	76
31	Mangrove, pointe et îlot de Bandrélé	101	78
32	Site d'Hajangoua	217	80
33	Dembéni, Iloni, Ironi bé	61	82
34	Littoral de Tsoundzou	78	84
35	Îlot Bouzi	144	86
36	Pointe Mahabou et mangrove de Mamoudzou	28	88
37	Mangroves de Kawéni et Majicavo, pointe Hamaha	134	90
38	Vasière des Badamiers	170	92
39	Papani - Moya	314	94
40	Littoral de Koungou et Longoni	70	96
41	Mangroves de Dzoumonyé et Longoni	174	98
42	Pointes Mtsangamboua, Bandraboua et îlot Mtsongoma	63	100
43	Les îlots de sable blanc		102
44	Retenue collinaire de Dzoumonyé	24	106
45	Retenue collinaire de Combani	32	108
46	Lac karihani	7	110
47	Les rivières et la ripisylve		112
48	Réserve forestière des Crêtes du Nord	600	116
49	Réserve forestière de Majimbini	1300	118
50	Réserve forestière de Sohoa	207	120
51	Zone de la réserve forestière de Songoro Mbili	1176	122
52	Réserve forestière des Monts Bénara	1411	124
53	Réserve forestière des Crêtes du Sud (partie Sud)	789	126
54	Forêt sèche de Mronabéja	16	128
55	Padzas en bordure du massif des crêtes du Nord	210	132
56	Bassin versant de Tsingoni	453	134
57	Réserve forestière des crêtes du Sud (partie Nord)	712	136
58	Rassi Chodoni	245	138
	Superficie totale	**27 603**	
	Espaces marins	16 360	
	Espaces terrestres	11 243	

Tableau 2 : *La protection et la gestion de la biodiversité*

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Mettre en place d'un réseau cohérent d'espaces naturels protégés	28	Elaborer et valider le document d'Orientations Forestières	DAF CDM	DAF CDM	2005	Liste de diffusion	Date de signature	4, 5, 6, 7
	29	Elaborer un plan de gestion par espace protégé et assurer une évaluation permanente	DAF CDM Experts	DAF CDM Comités de gestion	2005 – 2010	Nb de plans de gestion Nb de comités de gestion	Bilan annuel	2, 3, 4, 5, 6, 7
	30	Maîtriser le foncier dans les terrains publics	Services	DAF DE Service des Domaines CDM	2005 - permanent	Nb d'AOT Nb de vérification	Bilan annuel	4, 5, 6, 7
	31	Evaluer et relancer la politique foncière du CELRL	CELRL	DAF CELRL CDM	2005 – permanent	Nb de sites acquis	Bilan annuel	4, 5, 6
	32	Poursuivre les deux classements en RN en cours (Îlot M'bouzi et RN du Lagon)	DAF MEDD - DNP	DAF	2005 - 2007	Nomination du gestionnaire Mise en place des comités de gestion	Décret de classement	3, 4, 6
	33	Définir des statuts de protection adaptés pour certains types de milieux naturels remarquables et menacés (APPB)	DAF Expert	DAF	2005 – 2010	Dossiers présentés à la CCEPP Nb d'APB	Arrêtés Préfectoraux de création	4
	34	Identifier et valoriser les espaces naturels protégés pour leur caractère « sacré » ou cultuel	DTAC, DAF, experts	DTAC, mission « culture » (Préfecture)	2005 - 2006	Nb de sites identifiés et dont la gestion peut être transférée	Bilan	1, 4, 5, 6, 7, 8

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Réhabiliter les espaces et limiter les impacts nouveaux	35	Faire appliquer les mesures compensatoires préconisées par les études d'impact et approuvées par AP	Services Etat Maîtres d'ouvrages	Préfecture MISEN	2005 - permanent	Nb de mesures effectivement mises en oeuvre	Nb d'AP prévoyant des mesures compensatoires	6, 8
	36	Favoriser la réhabilitation des carrières, des sites pollués et des zones dégradées	Maîtres d'ouvrages Services instructeurs BRGM	Préfecture DAF CDM BRGM	2005 – permanent	Nb de sites réhabilités	Bilan	8
	37	Promouvoir l'installation de sociétés spécialisées dans la prise en charge et le traitement des déchets	Services de l'Etat, CDM	Préfecture, CDM	2005	Nombre de mesures mises en oeuvre	Bilan	7
	38	Restaurer les cours d'eau et les zones humides	SDAGE IX^{ème} FED	DAF CDM MISEN	2005 - permanent	Nb d'actions de restauration et/ou de protection	Bilan	4, 6
	39	Restauration écologique des îlots du lagon	Experts	DAF DE	2005 – 2010	Nb de sites réhabilités	Rapports	3, 5, 6

◄ La forêt de Sohoa, un site remarquable et sacré

L'îlot Mbouzi, première réserve naturelle de Mayotte ►

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Protéger et valoriser les espèces indigènes	40	Rendre les services locaux compétents au titre de la CITES	Services instructeurs	Préfecture DAF DSV BNM	2005	Nb de dossiers traités	Date du transfert	3, 7
	41	Rendre la CCEPP et les services locaux compétents au titre de la faune captive	Services instructeurs	Préfecture DAF DSV BNM	2005 - permanent	Nb de dossiers traités	Décret en CE	7
	42	Evaluer la réglementation sur les espèces animales terrestres protégées en vigueur	Expertise	DAF ONCFS DSV	2006	Nb d'espèces concernées	Date de l'AP Rapport	3, 8
	43	Elaborer une liste d'espèces végétales menacées	Experts CCEPP	DAF CBNM	2005	Nb d'espèces concernées	Rapport scientifique	3
	44	Rédiger un AP protégeant les espèces végétales menacées	Experts CCEPP	DAF Préfecture	2006	Nb d'espèces concernées	Date de l'AP	3, 8
	45	Actualiser un AP protégeant les coquillages et les coraux	Experts CCEPP	DAF Préfecture	2006	Nb d'espèces concernées	Date de l'AP	3
	46	Informer sur les obligations réglementaires des secteurs d'activités relatifs aux végétaux	Acteurs concernés	DAF Préfecture	2005 – permanent	Nb de contacts		2, 3, 6, 7
	47	Favoriser le reboisement avec des essences locales	Gestionnaires	DAF CDM	2005 - permanent	Nb d'espèces et d'hectares concernés	Bilan d'activités	4, 6
	48	Promouvoir l'utilisation rationnelle des végétaux indigènes	Propriétaires Gestionnaires Maîtres d'ouvrage	DAF / CDM Chambre professionnelle	2005 – permanent	Fiches pédagogiques Nb de diffusion	Bilan	2, 3, 7
	49	Valoriser les variétés locales (plantes alimentaires indigènes … pharmacopée)	Experts	CDM, CIRAD, CBNM, DAF, « foundis » locaux,	2005 – permanent	Travaux sur les propriétés thérapeutiques	Rapports	2, 3, 9

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Prévoir et limiter les invasions biologiques	50	Mener une réflexion de fond sur les espèces invasives	Experts	DAF CDM CIRAD	2006-2008	Nb d'espèces, animales ou végétales concernées	Rapports scientifiques	2, 3, 7
	51	Evaluer et rénover la réglementation relative aux importations	Professionnels Privés	Préfecture DAF Douanes PAF	2006	Rapport	AP	2, 3, 7
	52	Réorganiser la consultation des services de l'Etat lors de l'instruction de certificats d'importation et lors des contrôles	Services concernés Importateurs Professionnels	Préfecture DAF Douanes ONCFS PAF	2005 – permanent	Nb de dossiers traités	AP	2, 3, 7
	53	Surveiller et réguler certaines populations d'espèces exotiques envahissantes (rats, chiens, plantes envahissantes) dans les espaces naturels remarquables	Gestionnaires Prestataires	DAF ONCFS	2005 – 2010	Nb d'actions réalisées Nb de sites concernés	Bilans annuels	2, 3, 7

◄ *Oeceoclades decaryana*, une orchidée rare méritant une protection adaptée

Le lémurien brun, espèce protégée par arrêté préfectoral ►

Thème 3 : *La surveillance et la police de la biodiversité*

Tortue braconnée

Les espaces naturels et les populations d'espèces sauvages font l'objet d'atteintes en constante augmentation.
A titre d'exemples :

- Plusieurs centaines de tortues marines continuent d'être braconnées chaque année.
- Les techniques de pêches illégales sont encore largement répandues. Elles ont un impact important sur le lagon et sur plusieurs espèces menacées (Dugong notamment).
- Les incendies et les défrichements illégaux restent trop souvent impunis et leur impact est important
- Le braconnage de la petite faune terrestre (passereaux, reptiles…), difficile à appréhender, a pourtant une incidence certaines sur ces populations.
- Le nombre de remblais et de dépôts de toute nature ne faiblit pas et affecte significativement les espaces naturels, sans valeur directement apparente pour les usagers. Les remises en état restent exceptionnelles.

Pour y faire face, il est nécessaire de mettre les moyens humains, matériels et budgétaires en adéquation avec les réalités du terrain.
Jusque très récemment, aucun service spécialisé et spécifiquement formé dans la lutte contre les atteintes à l'environnement, et plus particulièrement à la biodiversité, n'existait à Mayotte.
La création de la Brigade de la Nature de Mayotte en 2003 sur un modèle comparable à la Brigade de la Nature de l'Océan Indien basée à La Réunion constitue une avancée notable sous réserve de renforcer ses effectifs.

Par des actions concertées et coordonnées avec l'ensemble des services et administrations concernés, les efforts en matière de surveillance et de police doivent s'orienter vers la préservation des espèces protégées et des espaces naturels, l'application du code forestier et de la loi sur l'eau (lutte contre les pollutions et atteintes aux mangroves et zones humides).
Les décisions de justice et la valeur de l'exemplarité des sanctions produisent leurs effets qu'il convient d'inscrire dans la durée.

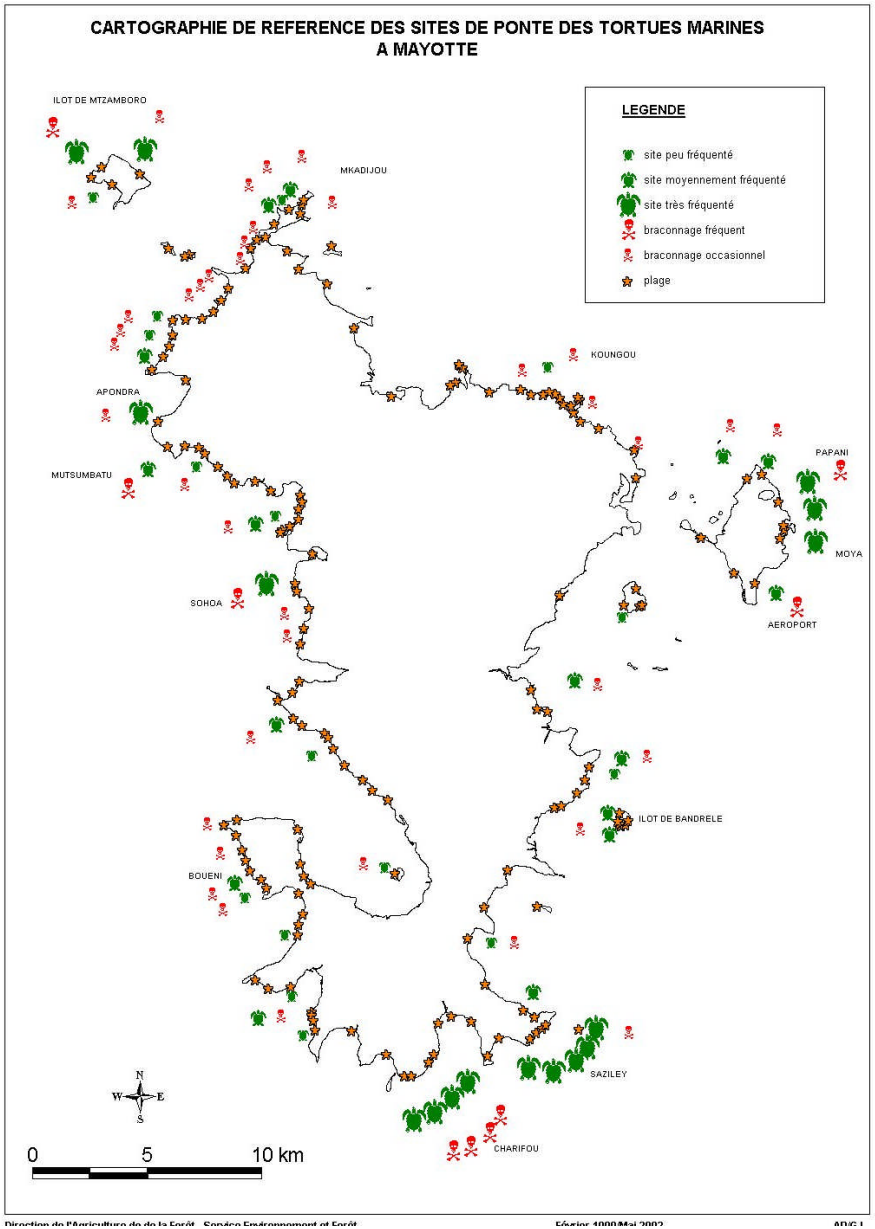

Destruction d'espèces ou d'habitats : les atteintes à l'environnement sont encore fréquentes

◄ La carte ci-contre indique :

- les sites de pontes majeurs des tortues marines (*Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*)

- les cas de braconnage constatés contre ces espèces à la valeur patrimoniale forte.

En 2004, pas moins de 850 cas de braconnage à l'encontre des tortues marines ont été relevés sur l'ensemble de l'île, et on estime à plus d'un millier les agressions commises annuellement contre ces espèces.

110 procès verbaux pour défrichements illégaux ont été dressés en 2004.

Tableau 3 : *La surveillance et la police de la biodiversité*

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains, financiers)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Accroître la pression de contrôle et l'information des usagers	54	Renforcer la Brigade Nature de Mayotte (BNM)	4 postes budgétaires d'agents techniques de l'environnement	ONCFS-BNM, DAF, CDM	2005 - 2006	Recrutements effectifs	Arrêtés d'affectation	7
	55	Renforcer l'action de la Brigade Nature de Mayotte (BNM-ONCFS)	Missions ponctuelles avec renforts extérieurs	BNOI et Brigades Mobiles d'Intervention de l'ONCFS	2005 - 2006	Nombre de jours/agents en renfort	Arrêtés d'affectation	7
	56	Renforcer la lutte contre les défrichements illicites et les incendies	Agents assermentés et commissionnés	DAF, ONCFS-BNM Gendarmerie CDM	permanent	Nombre de PV et de sanctions	Rapport d'activités	4, 6
	57	Créer une cellule d'action inter-services de lutte contre les atteintes à l'environnement	Services concernés	DAF, ONCFS-BNM, Gendarmerie, CDM, Préfecture	permanent	Nb de réunions	AP ?	7, 8
	58	Renforcer les actions de la Brigade du Lagon (DAF)	BNM, services conjoints	DAF-BDL Affaires Maritimes ONCFS	Permanent depuis 1995	Nombre de PV et de sanctions	Arrêtés d'affectation	7
	59	Mise en place du volet police du plan de sauvegarde du dugong (notamment, application de la nouvelle réglementation sur la pêche aux filets)	Coordination des actions	Affaires Maritimes, ONCFS-BNM, Gendarmeries nautique et maritime, PAF, Marine Nationale, DAF	2005 - 2010	Nombre de PV et de filets saisis	Arrêtés d'affectation	3, 7, 8
	60	Mise en place d'une convention avec les Parquets pour optimiser le traitement des procédures judiciaires	Services concernés	Parquet Général et Parquet de Mamoudzou ONCFS, DAF, Préfecture	2005	Nb de contacts concernant la biodiversité	Date de signature de la convention	7, 8
	61	Faire participer les polices communales	Etat et Communes	DAF, DE, DASS, Commune, Préfecture	2005 - 2010	Nb d'opérations communes	Rapport	7, 8

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains, financiers)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Accroître la pression de contrôle et l'information des usagers	62	Acquisition d'une vedette de contrôle aux normes	Subventions (CDM, MEDD…	ONCFS-BNM Préfecture DAF	2005	Nb de sorties	Date de commande et de réception	1
	63	Impliquer les associations, les usagers et les professionnels	Réunions d'information	CDM, DAF, DE, réseau associatif	2005 - 2010	Nb de réunions Nb de contacts		7, 8
	64	Former les agents chargés de la police de l'environnement	Financement formations (spécialisation nautique, techniques d'intervention et rédaction de procédures)	ONCFS-BNM, DAF, DE, Préfecture	2005-2006	Nb d'agents formés	Attestation de formation	7
	65	Proposer à la cellule AEM et au GIM des actions en faveur de la protection de la biodiversité	Personnel et moyens nautiques	Affaires Maritimes, ONCFS-BNM, Gendarmeries, PAF, Marine Nationale, DAF	2005 - 2006	Nb de thèmes traitant de la biodiversité	Rapport d'activité	7, 8
	66	Médiatiser les actions de police de l'environnement	RFO radio RFO TV Presse écrite	Préfecture DAF ONCFS	permanent	Nb d'interventions médiatiques Nb d'articles Publiés		7
	67	Renforcer les contrôles aux frontières (convention de Washington)		DAF / PAF Douanes Gendarmerie maritime	2005 - 2010	Nb de contrôles		3
	68	Rédaction et diffusion d'un mémento des infractions à la protection de la nature	Expert juriste	Parquet, BNM, Gendarmerie DAF, DE, Affaires Maritimes, Douanes, Polices, Préfecture	2005	Nombre de destinataires	Date de publication	7, 8

Génération future…

Thème 4 : *Le développement local et l'éducation à l'environnement*

la population double tous les 10 ans !

« *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* »
(principe 10 de la Conférence de Rio)

La biodiversité, loin d'être un frein aux activités économiques, est créatrice de ressources durables si elle est appropriée par la population. La sensibilisation et la mobilisation de toutes les catégories d'acteurs sont inhérentes à toutes perspectives d'action en faveur de la biodiversité à Mayotte.

L'éducation est capitale pour promouvoir un développement durable et mobiliser les populations sur les problématiques environnementales. Au regard de l'explosion démographique (160 000 habitants), l'Education relative à l'Environnement (ErE), notamment des jeunes générations (60 000 enfants scolarisés), doit être considérée comme une priorité.

Actuellement les actions menées par le réseau associatif - 52 associations constituant la Fédération Mahoraise des Associations Environnementales - portent principalement sur l'amélioration du cadre de vie (nettoyage des espaces publics, pollution de l'eau et du lagon).
Il paraît essentiel de cibler la sensibilisation environnementale sur la biodiversité en associant aux initiatives ponctuelles, une véritable dynamique dans les actions menées.

Dans cette optique, le Conseil Général a créé une cellule « Education à l'Environnement et Vie associative ». Elle a pour objectif de définir et mettre en œuvre une politique cohérente de sensibilisation de tous les publics (scolaires, monde associatif, grand public) et de développer des structures permanentes (Maison du Lagon, de la Forêt, sentiers d'interprétation pédagogiques).

Ces finalités nécessitent une plus grande collaboration opérationnelle entre les services publics et la formation des acteurs. Enfin, le transfert des connaissances sur la biodiversité et son accessibilité doivent être optimisés.

Tableau 4 : *Le développement local et l'éducation à l'environnement*

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Améliorer la diffusion et l'accessibilité des connaissances sur la biodiversité locale et son support	69	Promouvoir les connaissances par des conférences publiques régulières et délocalisées	Produits à créer	DAF, CDM, élus, réseau associatif	2005 - permanent	Evaluation de la participation	Manifestations	7
	70	Participer aux manifestations (fête de la science, journées de l'environnement…)	Produits à créer	DAF, CDM, Préfecture, réseau associatif	ponctuel	Nb de visiteurs Nb de manifestations	Rapports	7
	71	Interventions en milieu scolaire régulières	Intervenants thématiques	CDM, DAF, Vice-rectorat, IFM	2005 - 2010	Nb d'interventions Nb d'élèves sensibilisés	Intégration dans les programmes	7
	72	Elaboration de documents informatifs et d'outils pédagogiques adaptés aux divers publics	Scientifiques Graphistes Editeurs	Vice-rectorat, BRGM, DASS, CDM, DAF, opérateurs privés et associations	2005 - 2010	Nb de documents	Publications	7
	73	Renforcer la place de la biodiversité dans les médias	Webmaster Journalistes Réalisateurs Radios, Chaînes télévisées locales	Préfecture DAF ONCFS Autres	Ponctuel	Nb d'articles, films, site Internet sur la biodiversité locale	Documents	7, 9
	74	Evaluer la perception qu'a la population de son environnement et de la biodiversité	Bibliographie de l'existant en la matière	Préfecture, DAF, CDM, réseau associatif	2006 Permanent	Etude	Bilan	1, 7
	75	Valoriser les autorités traditionnelles et les réseaux influents	CDM	DAET	2005 - 2010	Nb de réunions publiques	Bilan	7, 8
Sensibiliser et former les acteurs	76	Organiser des modules de formation destinés aux enseignants	Animateurs thématiques	Vice-rectorat, IFM, DAF, CDM	Ponctuel	Nb de modules Nb de participants	Bilans	7
	77	Organiser des modules de formation destinés aux acteurs socioprofessionnels et aux associations	Agriculteurs, Pêcheurs, Opérateurs touristiques, FMAE, Affaires maritimes	DAF, CDM	Ponctuel	Nb de modules Nb de participants	Bilans	7
	78	Organiser des modules de formation destinés aux élus	Animateurs thématiques	DAF, CDM	Ponctuel	Nb de modules Nb de participants	Bilans	7

Actions		Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Responsabiliser et mobiliser les acteurs	79	Utiliser les instances officielles de concertation existantes en faveur de la biodiversité	CCEPP Comité Local IFRECOR Conseil Consultatif environnement de la CDM	Préfecture DAF CDM	Permanent	Nb de sujets présentés sur la biodiversité	PV des instances	7, 9
	80	Impliquer les usagers et les acteurs socioprofessionnels à la collecte de données et à la protection	Tous les partenaires concernés	DAF, CDM	Depuis 2001	Nb de structures impliquées Nb de données récoltées		1, 3, 7
Soutenir le développement de l'écotourisme	81	Mise en place de sentiers pédagogiques (sous-marin, mangroves…)	Guides Stations d'observation Matériel de terrain	DAF, CDM, communes	A préciser	Nb de sentiers Fréquentation		7
	82	Concevoir des produits touristiques /économiques valorisant la biodiversité	Experts	Comité du Tourisme, Chambres, Conseil Général, Opérateurs touristiques AFIT	permanent	Ecolabel décernés Nombre de séjours « nature » organisés		7, 9
	83	Equipements d'accueil touristiques voués à la biodiversité (Maisons du Lagon, de la Forêt…)	Encadrants Structures permanentes	Comité du Tourisme, Chambres, Conseil Général, Opérateurs touristiques AFIT	Permanent	Nombre de gîtes créés et labellisés, de structures d'ErE fonctionnelles Nombre de nuitées Nombre de scolaires accueillis		7, 9

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Valoriser durablement le patrimoine naturel dans le contexte socio-économique mahorais	84	Encourager l'accompagnement des visiteurs par des guides dûment formés	Prestataires BRGM	DAF, CDM, CTM, BRGM	2005 – permanent	Nb de guides accrédités	Liste des guides tenue à jour	7, 9
	85	Encourager la pratique de l'agroforesterie traditionnelle	Prestataires Experts	DAF, CDM, Chambre professionnelle	2005 - 2010	Nb de formations Nb de documents pédagogiques	Rapport	5, 7
	86	Mesurer la faisabilité des mesures contractuelles agro-sylvo-pastorales et halieutiques	Propriétaires Gestionnaires Prestataires	MAAPR DAF CDM CIRAD	2005 - 2010	Nb de contrats Nb d'hectares concernés	Rapport	5, 6, 7
	87	Financer des dispositifs contre les nuisibles des cultures	Etat	CIRAD, DAF, DAET	2005 - 2010	Nb de dispositifs financés	Rapports annuels	7, 8, 9
	88	Continuer à entretenir l'espace cultivé agroforestier Développer des produits complémentaires générateurs de revenus	DAF, CDM, CIRAD	Conseil Général, Chambre d'Agriculture, DAF	2005 – permanent	Nombre d'OGAF, de contrats d'agriculture durable mis en œuvre Goûters à la ferme, Bienvenue à la ferme	Rapports annuels	9

Thème 5 : *Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et dans les documents de planification*

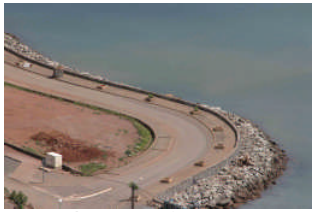
aménagement front de mer

Dans le contexte de profonde mutation que connaît Mayotte, les grandes orientations prises actuellement pour l'aménagement du territoire, en particulier dans le cadre du PADD (plan d'aménagement et de développement durable prévu par la loi statutaire de juillet 2001), sont essentielles et pourraient, le cas échéant, être très dommageables à la biodiversité et au paysage si elles n'en tiennent pas compte très en amont, tant cet environnement insulaire est contraint et de superficie limitée.

Actuellement, le territoire mahorais se dote de documents de planification. Outre le PADD, le schéma des remblais, le schéma de déplacement de Mayotte, l'Atlas des aléas naturels (qui servira de référence aux Plans de Prévention des Risques, documents prescripteurs), mais aussi les Schémas de Développement Communaux (six actuellement), sont autant d'outils d'aide à la décision en cours d'élaboration. La plupart de ces documents ne sont pas effectifs. C'est pourquoi il est primordial d'agir maintenant afin que la biodiversité soit prise en compte lors de leur élaboration.

La législation européenne (directive 2001/42/CE qui devrait être prochainement transposée dans la législation nationale) prévoit que lors de la réalisation de tout plan ou programme, un volet environnemental soit mené. Ce volet a pour but d'évaluer *« les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan, ainsi que les solutions de substitution raisonnables »* envisageables. Une telle démarche procède du développement durable qui prévoit le respect d'un certain équilibre entre les impacts sociologiques, économiques et environnementaux de tout projet.

La Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), démarche interministérielle approuvée en 2004, demeure toujours peu traduite au plan local.

L'enjeu d'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques est pourtant primordial. Il s'agit de sensibiliser les acteurs sur l'importance de sa prise en compte dans les projets à Mayotte. L'action de l'Etat doit être concertée et la plus efficace possible. Il est difficile de justifier des démarches de répression et de protection forte des milieux si elles ne sont pas accompagnées par une politique de sensibilisation et de prise en compte de l'environnement auprès des élus et des différents échelons de décision, qui identifient encore insuffisamment les enjeux de la biodiversité.

Une gestion durable indispensable

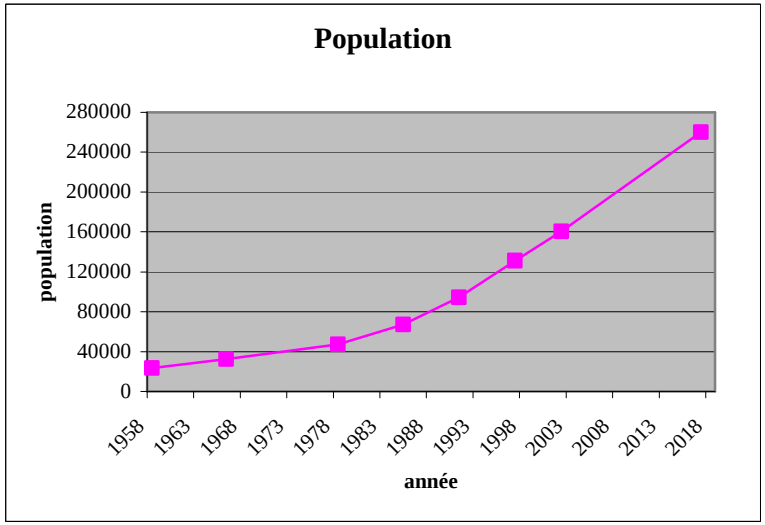

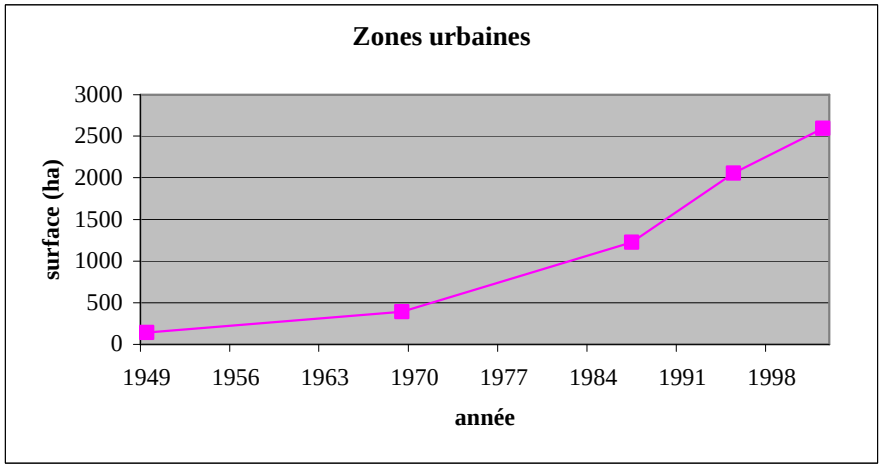

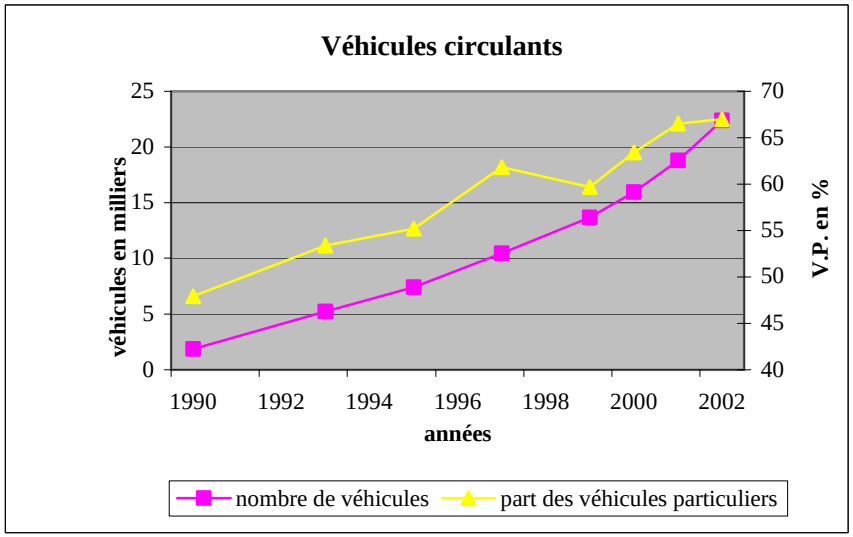

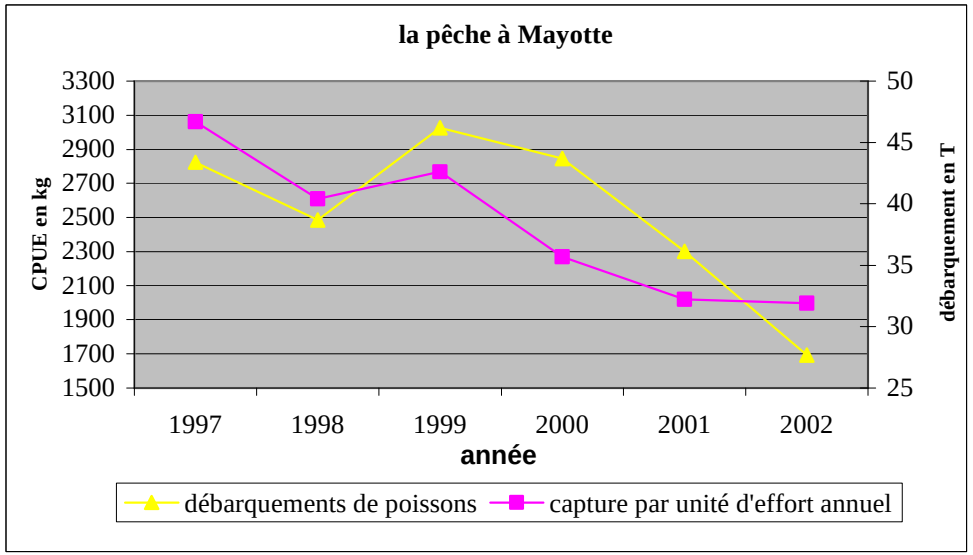

Tableau 5 : *Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et dans les documents de planification*

Actions	N°	Description de l'action	Moyens à mobiliser (Physiques, humains, financiers)	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de vérification	Sources de vérification	Finalités
Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques menées sur le territoire, terrestre et marin	89	Mise en cohérence de la planification de l'aménagement (PADD, SDAGE, POS, PPR, SDAP…) avec les enjeux de la biodiversité	Accompagnement tout au long de la procédure d'élaboration des documents	DAF	Permanent	Indicateurs portant sur la biodiversité	Approbation des documents	6, 7, 8
	90	Création de la MISEN	Agents des services concernés	Préfecture, DAF, DE, DASS, Affaires Maritimes	2005	Nb de réunions Nb de décisions	AP	8
	91	Prévoir et appliquer des mesures (réglementaires, correctives, d'accompagnement…) pour limiter la destruction et la fragmentation des espaces	Etat	Maîtres d'ouvrage, Services instructeurs de l'Etat	Permanent	Nb de mesures compensatoires effectivement mises en oeuvre	AP	4, 6, 8
	92	Sensibilisation auprès des communes et des maîtres d'ouvrages lors de l'élaboration des plans, programmes et projets	Données pour Information (DPI) Porté à connaissance (PAC)	DAF Elus, société civile, CDM, bureaux d'étude	Permanent	Nb de PAC Nb de DPI		7
	93	Veiller au respect des continuités fonctionnelles des écosystèmes	Etat CDM	DAF	Permanent	Nb de réhabilitation	Rapports	5, 6
	94	Mise en place du volet d'évaluation environnementale des plans et programmes	Nouvelle ordonnance du Code de l'Environnement (en cours)	Préfecture, DAF, DASS, DE	2005	Rapport	Bilan	7, 8
Coopération en faveur de la biodiversité	95	Plan d'action régional Programme INTERREG III	Services concernés	Préfecture CDM	A définir	Moyens dédiés à la biodiversité	Rapport	7, 8

Table des sigles

Sigle	Signification	Lieu
AEM	*Cellule d'Action d'Etat en Mer*	Mayotte
ARVAM	*Agence Réunionnaise pour la Valorisation des Ressources Marines*	La Réunion
BE ESPACES	*Bureau d'Etudes Espaces*	Mayotte
BEMA	*Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DAF*	Mayotte
BNM	*Brigade Nature de Mayotte*	Mayotte
BPN	*Bureau du Patrimoine Naturel*	Mayotte
BRGM	*Bureau de Recherche Géologique et Minière*	Mayotte
CBNM	*Conservatoire Botanique National de Mascarin*	La Réunion
CCEPP	*Commission Consultative de l'Environnement et de la Protection du Patrimoine*	Mayotte
CDM	*Collectivité Départementale de Mayotte*	Mayotte
CEDTM	*Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines*	La Réunion
CIRAD	*Centre International de Recherche Agronomique et de Développement*	Mayotte
CNPN	*Comité National de la Protection de la Nature*	Paris
DAF	*Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte*	Mayotte
DASS	*Direction des Affaires Sanitaires et Sociales*	Mayotte
DPI	*Donné pour information*	Paris
DE	*Direction de l'Equipement de Mayotte*	Mayotte
GIM	*Groupe d'Intervention de Mayotte*	Mayotte
GIS LAGMAY	*Groupement d'Intérêt Scientifique du Lagon de Mayotte*	Mayotte – Marseille
MEDD	*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable*	PAris
MISE	*Mission Inter-Services de l'Eau*	Mayotte
MISEN	*Mission Inter-Services de l'Environnement*	Mayotte
MNHN	*Muséum National d'Histoire Naturelle*	Paris
MHN	*Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion*	La Réunion
OMM	*Observatoire des Mammifères Marins*	Mayotte
ONCFS	*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*	Mayotte
ORC	*Observatoire des Récifs Coralliens*	Mayotte
OTM	*Observatoire des Tortues Marines*	Mayotte
OWW	*Opérateurs "Whales Watching"*	Mayotte
PAC	*Porté à connaissance*	Paris
SDAGE	*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*	Mayotte
SE	*Service Environnement DAF*	Mayotte
SF	*Service Forêt DAF*	Mayotte